



Ref : CA2020/51

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2020**

**DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE  
DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 octobre 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-7, D.719-3 ; D.719-17 ; D.719-22 ; D.719-247 ; D.719-27 ; D.719-28 ; D.719-36,  
Vu le décret n°2017-610 du 24 avril 2017,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, et notamment ses articles 11.3 et 12.1,  
Vu la délibération CA2020/40 du 10 juillet 2020 portant approbation de la composition nominative du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Considérant la démission le 23/09/2020 de Mme Murat de son mandat d'élue usager au conseil d'administration de l'université (représentante de liste UNEF),*

**Etant préalablement exposé les points suivants:**

Par délibération du 10/07/2020, le conseil d'administration de l'université a approuvé la composition nominative du comité électoral consultatif (CEC) de l'établissement.

Du fait de la démission le 23/09/2020 de Mme Margot Murat de son mandat d'élue usager au conseil d'administration (CA) de l'université (et de la non réinscription 2020/2021 de son suppléant), et compte tenu par ailleurs des désistements et des non réinscriptions constatées, le siège « usager » devenu vacant au CA (liste UNEF) est pourvu conformément à l'article D.719-21 du code de l'éducation par les suivants de liste concernés: Mme Demericia Mileme Ntsala (titulaire) [et son suppléant, M. Brice Junior Toukounou].

Mme Murat ayant été désignée en séance CA du 10 juillet 2020 membre du comité électoral consultatif (CEC) de l'université (le CEC étant composé, du côté usagers, par 1 représentant usager/ liste usagers représentée au CA), il convient de procéder au remplacement de Mme Murat au CEC.

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

**Article 1:**

Est désigné.e au comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne au siège devenu vacant de représentant « usager » (liste UNEF) le/la représentant.e suivante :

- pour la liste UNEF: MILENE NTSALA Demericia (et en cas d'empêchement de cette dernière, son suppléant, TOUKOUNOU Brice Junior).

**Article 2:**

Toutes les autres dispositions de la délibération 2020/40 du 10 juillet 2020 demeurent inchangées.

**Article 3:**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4:**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 23 octobre 2020.*

Nombre de membres présents	<b>23</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre d'abstention(s)	<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>29</b>
Nombre de votes pour	<b>29</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le président,

  
Lionel LARRÉ.



**29 OCT. 2020**

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

**29 OCT. 2020**